



Accusation de viol à tort contre mon papa

Par **SORALENE**, le **07/05/2010** à **11:42**

Bonjour,

Mon papa a été accusé de viol par ma sa petite fille, qui se trouve être ma nièce. Il est resté une journée entière avec ma maman en garde à vue.ans. Il a été relâché le soir, car il s'est avéré que sa petite fille était vierge. Cela fait 12 ans maintenant. Dernièrement sa petite fille qui est ma nièce s'est confié à moi, en me disant que son grand père ne l'a jamais violé, qu'elle demande pardon pour tout le mal que ça a fait. Elle m'a dit que c'est sa maman qui lui a fait porter plainte contre son grand père (elle avait 12 ans). Cette histoire a détruit mes parents depuis 12 ans. Mon papa est décédé avec ce lourd fardeau sur le coeur. Ma question aujourd'hui est la suivante. Peut-on, nous la famille porter plainte pour diffamation? Sa petite fille est prête à dire toute la vérité devant la justice. Quelles démarches doit-on faire auprès de la justice ?

J'espère m'être bien exprimé et vous remercie de votre réponse.